



GINASSERVIS

Commune adhérente depuis 2008

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

1997

2008

2018

2019

2020

2021

2022-2023

Décret
2^e charte
2008-2023

Lancement de
la procédure de
révision et
définition du
périmètre d'étude

← Diagnostic →

← Évaluation →

← Rédaction de la charte →

Enquête
publique,
délibérations,
Décret

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Inventaires citoyens de la biodiversité : 10 inventaires participatifs de la faune et de la flore, 2 animations avec 2 classes de l'école, des réunions publiques, 6 entretiens avec des habitants.es, 1 événement festif, (2013) et conception du cahier de la biodiversité de Ginasservis (2014) ;
- 40 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits sur la commune et 7 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont l'aqueduc de la Maline ;
- Inventaire approfondi du bâti lié à l'eau sur 4 communes : La Verdière, St-Julien-le-Montagnier, Quinson et Ginasservis ;
- Organisation d'un chantier participatif de restauration du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration de l'aqueduc de la Maline (2012) ;
- Appui aux projets de restauration de la chapelle St-Damase par l'association Gina patrimoine, de la chapelle des pénitents, et du lavoir du plan.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties pour l'école (19) et pour des projets portés par le service jeunesse de la communauté de communes Provence-Verdon (20) sur la préservation des villages, des patrimoines et des ressources naturelles, « les jeunes reporters pour l'environnement », l'organisation d'un festival intercommunal artistique et culturel ; et la participation aux « Rencontres des jeunes pousses » ou au nettoyage des berges du Verdon et au projet inter-parcs sur « les savoir-faire locaux » ;
- Étude historique et enquêtes ethnologiques sur les relations des habitants à l'eau, au prisme du bas Verdon : du canal du Verdon au canal de Provence ; restitution publique en lien avec l'inauguration du sentier patrimoine réalisé par le Pays d'Art d'histoire de la Provence verte et édition d'un ouvrage ;
- Organisation de temps d'échanges pour les habitants : lecture-débat autour des 4 saisons

d'Espigoule ; intervention du CrieuR du Verdon, animation tourisme et handicap lors des Transpiades (2017), atelier sur le jardinage (2018) ;

- Événement *1851, un soulèvement pour la République* : exposition, conférence et projection de film ; colloque « la Résistance républicaine de 1851 en Provence : origines et prolongements » avec des expositions, conférences, spectacle ; publication d'un courrier scientifique.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Programme AGIR collectivités lauréates (Action Globale Innovante pour la Région 2009-2011) : appui à la rédaction de la candidature au programme.
- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : aide technique et financière pour la rénovation énergétique de l'école, la mairie, la maison des associations, la Poste (isolation, chauffage, ventilation, remplacement des ouvrants) et acquisition de 3 véhicules électriques ;
- Intervention au sein du Conseil municipal pour évoquer les enjeux de la pollution lumineuse et l'opportunité de candidater au label « Villes et villages étoilés » (2019).
- Attribution de la marque Valeurs Parc au gîte de la Garonne ;
- Accompagnement d'un porteur de projet (ferme pédagogique) dans un projet de diversification de l'hébergement touristique via le programme européen Leader ;
- Participation technique et financière pour la création du GR 69 dit *la Routo* en lien avec la Maison régionale de la Transhumance et le Conseil départemental 04, allant d'Arles à Cunéo.
- Soutien à l'association Drailles et Bancaou pour l'organisation de la 20^{ème} édition de la rando d'or « Transpiades ».



AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Réalisation d'une étude paysagère et environnementale préalable à l'élaboration du plan local d'urbanisme (2015) ;

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction d'un cahier des charges et à l'analyse des offres des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques (2015), émission d'un avis sur le projet de PLU arrêté (2016) ;
- Avis sur l'implantation d'une **centrale photovoltaïque au sol** sur la commune sur le lieu-dit Le pied de la chèvre (2009) ;
- Contrat rivière : aide technique et recherche de financements pour la réalisation du **schéma directeur d'assainissement** et la nouvelle **station d'épuration** (2019) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval / amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE) ;
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc ;
- Travaux de **restauration et d'entretien de la végétation des bords de rivière** : 801 km traités (haut et moyen Verdon : 587 km ; Artuby-Jabron : 135 km ; bas Verdon : 79 km) depuis 2008 ;
- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran : amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles ;
- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (7) ;
- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites) ;
- Opération **écogardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu ;
- **Promotion de la randonnée et des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers

communaux ; création et promotion de 4 GR de pays - tours du Verdon ;

- Accompagnement des agriculteurs volontaires du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (**démarche REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques, plantation de haies...) ;
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...) ;
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...) ;
- **Études de faisabilité** réalisées par la régie d'aménagement et de gestion des **sites naturels fréquentés** : identification des dysfonctionnements et des potentiels du site, propositions de solutions aux élus de la commune, faisabilité technique, juridique et financière des solutions retenues ;
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers. Audit des consommations d'eau dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires.

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr